



Montréal, le 28 avril 2014

Par courrier électronique

Me François G. Hébert
Directeur Affaires réglementaires et tarifaires
Hydro-Québec Distribution
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Suivi 2014 des évaluations des programmes du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur)

Me Hébert,

Conformément à sa décision D-2008-24 (page 132) et à sa lettre du 18 septembre 2013, concernant les modalités de traitement relatives au suivi des évaluations et de l'état des programmes du PGEÉ, la Régie examinera par voie administrative les rapports d'évaluation du PGEÉ suivants, déposés le 28 février 2014 :

- Rapport d'évaluation - Diagnostic résidentiel Mieux Consommer (2008 à 2010);
- Rapport d'évaluation - Thermostats électroniques – Bâtiments existants (BE) et Nouvelle construction (NC) (2010 et 2011);
- Rapport d'évaluation - Thermostats – Bâtiments existants multilocatifs (2010 et 2011);
- Rapport d'évaluation - Récupération de réfrigérateurs et de congélateurs énergivores (Recyc-Frigo) (2010 et 2011);
- Rapport d'évaluation - Offre intégrée en efficacité énergétique pour les bâtiments (OIEÉB) (2011 et 2012).

...2

Elle examinera également les plans d'action suivants, déposés le 21 mars 2014 :

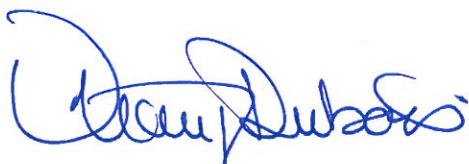
- Diagnostic résidentiel Mieux consommer (2008 à 2010);
- Thermostats électroniques - Bâtiments existants et Nouvelle construction (2010 et 2011);
- Thermostats - Bâtiments existants multilocatifs (2010 et 2011);
- Récupération de réfrigérateurs et de congélateurs énergivores (2010 et 2011);
- Offre intégrée en efficacité énergétique pour les bâtiments (2011 et 2012);
- Diagnostic résidentiel Mieux consommer (approche régionale et communautaire);
- Thermostats électroniques - Bâtiments existants (2007 et 2009) et Nouvelle construction (2008 et 2009).

Tous ces documents ont été publiés sur le site internet de la Régie.

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements no 1 que la Régie adresse au Distributeur dans le cadre de cet examen. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre les réponses à cette demande de renseignements au plus tard le **12 mai 2014, à 12h**.

Après examen de ces réponses, la Régie préparera un rapport qui sera publié sur son site internet.

En espérant le tout à votre convenance, nous vous prions d'agréer, Me Hébert, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/dt

p.j.